

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 63

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 janvier 1947

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Est promulgué à la Côte Française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-1866 du 23 août 1946 portant réglementation de la révision des listes électorales en Afrique-Occidentale française, en Afrique-Equatoriale française, au Cameroun, au Togo, à la Côte française des Somalis, à Madagascar et dépendances, et aux Comores (J. O. R. F. du 27 août 1946, page 7455). Art. 2,— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.H

SIRIEX